

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme pluriannuel de gestion des boisements, du lit et des berges des rivières du Beaujolais pour la période 2025-2034

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 2024, une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2025-2034 au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, est organisée du 18 novembre 2024 à 10h au 3 décembre 2024 à 16h, sur la demande présentée par le SMRB, pour la mise en œuvre de son programme pluriannuel de gestion des boisements, du lit et des berges des rivières du Beaujolais. Les actions sont localisées sur l'ensemble des communes des bassins versants des rivières du Beaujolais : Anse, Arnas, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Blacé, Cercié, Charentay, Chénas, Chiroubles, Cogny, Corcelles-en-Beaujolais, Denicé, Emeringes, Dracé, Fleurie, Gleizé, Juliéas, Jullié, Lacenas, Lachassagne, Lancié, Lantignié, Le Perréon, Les Ardillats, Limas, Marchampt, Marcy, Montmelas-Saint-Sorlin, Odenas, Pommiers, Porte-des-Pierres Dorées, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Rivolet, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien, Saint-Lager, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Taponas, Theizé, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Vernay, Ville-sur-Jarnioux, Villefranche-sur-Saône et Villié-Morgon.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier en mairies de Belleville-en-Beaujolais siège de l'enquête, Le Perréon, et Porte des Pierres Dorées (Liergues) aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/restauration-ripisylve>

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de Le Perréon.

Des informations peuvent être demandées au SMRB, auprès de M. Lucien AUBERT, technicien rivière, à l'adresse suivante : l.aubert@smrb-beaujolais.fr, joignable au n° 06 99 50 24 16, ou à l'adresse postale du SMRB : 115 rue Grôlée 69220 LANCIE.

M. Hervé FIQUET, retraité-directeur d'organisations professionnelles agricoles, désigné commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales en mairie aux dates et heures suivantes :

LE PERREON
PORTE DES PIERRES DOREES (LIERGUES)
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

le lundi 18 novembre 2024 de 10 h à 12 h
le jeudi 28 novembre 2024 de 14 h 30 à 16 h 30
le mardi 3 décembre 2024 de 14 h à 16 h

M. Didier GENEVE, commissaire-enquêteur suppléant, sera appelé à remplacer M. FIQUET en cas d'empêchement.

Pendant la durée de l'enquête, des observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Belleville-en-Beaujolais, le Perréon, et Porte des Pierres Dorées (Liergues), par courrier postal adressé à : « M. le commissaire-enquêteur-enquête publique plan de gestion des rivières du Beaujolais », par courriel sur l'adresse électronique suivante : restauration-ripisylve@mail.registre-numerique.fr, ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/restauration-ripisylve>.

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête sont annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie du siège. Celles qui sont transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont consultables pendant un an en mairies de Belleville-en-Beaujolais, le Perréon, et Porte des Pierres Dorées (Liergues), à la direction départementale des territoires- service eau nature et risques, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur le caractère d'intérêt général de l'opération.